



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 91401

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur la nécessité d'élever au rang de grande cause nationale pour 2011 la lutte et la prévention contre les accidents de la vie quotidienne. En effet, les accidents de la vie quotidienne représentent aujourd'hui 11 millions d'accidents par an. Ceux-ci sont à l'origine de 20 000 décès et 4,5 millions de blessés par an. Un fléau qui représente pas moins de 10 % du coût total des soins en France. Face à ce triste constat, les acteurs du Collectif interassociatif de lutte contre les accidents de la vie courante (CLAC) ont alerté à de nombreuses reprises les pouvoirs publics. La reconnaissance en tant que grande cause nationale des accidents de la route en 2000 a permis de sensibiliser efficacement les populations à une nécessaire modification des comportements au volant. Il pourrait en être de même pour les accidents domestiques. Une campagne de prévention d'envergure pourrait alerter tout un à chacun sur la dangerosité des produits utilisés à la maison, l'inadaptation du logement pour les tout petits ou plus âgés ou encore les comportements imprudents. Aussi, il lui demande de lui indiquer si cette reconnaissance sera attribuée aux accidents de la vie quotidienne et, si tel devait être le cas, quel en serait le calendrier et quelles seraient les actions de sensibilisation mises en oeuvre.

Texte de la réponse

Les accidents de la vie courante (AcVC) constituent une préoccupation majeure du Gouvernement. Avec un peu plus de 18 000 décès (source : Bulletin épidémiologique, hebdomadaire mars 2010) et 4,5 millions de blessés chaque année, les AcVC constituent en effet un véritable fléau. Les pouvoirs publics sont très actifs dans ce domaine et, en particulier, les nombreuses campagnes de prévention et de sensibilisation qui sont effectuées depuis plusieurs années ont contribué à la diminution du nombre de ces décès. Il s'agit maintenant de retenir une approche plus visible et de faire de cette lutte contre les AcVC une préoccupation publique de premier plan. C'est dans cette optique que le collectif interassociatif de lutte contre les accidents de la vie courante (CLAC), réunissant 45 associations dans le domaine de la consommation, de la sécurité civile, de la santé, de la famille et de l'intervention à domicile, avait été créé afin que la lutte contre les AcVC obtienne le label « grande cause nationale » en 2011. Le label grande cause nationale 2011 a été attribué au thème « Pas de solitude dans une France fraternelle », porté par la Société de Saint-Vincent-de-Paul et 24 associations partenaires. Celles-ci pourront ainsi sensibiliser le grand public aux désastres de la solitude dans notre société.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91401

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11286

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13716